



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du jeudi 30 mai 2024 à 19h00.

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Étaient présents : Mmes Chantal AUBERY, Caroline PONS, Delphine VIGNES, et MM. Éric BOLLARD, Bruno CUVELARD, Loïc INIZAN, Étienne LATIL, Olivier SALIN, Thierry SERRE

Bastien BOURGEAUD arrivée à 19H55

Absents excusés : Jean-Jacques DREVET pouvoir à Olivier SALIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/05/2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Thierry SERRE

Ordre du jour

- Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2024
- Maison des Vautours :
 - Avenant 3 lot 04 charpente couverture
 - Avenant 1 lot 09 carrelage
 - Avenant 1 lot 03 étanchéité
 - Avenant 1 lot 10 électricité
 - Avenant 1 lot 15 audiovisuel scénographie
 - Point sur les travaux
- Cure : APD PRO et dossier de consultation des entreprises
- Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'Organisme Unique de Gestion Collective de Vaucluse
- Transfert de compétence police de la publicité et enseigne -service mutualisé CCBDP
- Charte d'engagement intervention SOLIHA
- Convention restaurants du cœur Drôme
- Point crèche
- Aménagement tarifs du marché
- Syndicat Télévision
- Point aire de jeux
- Point éclairage public
- Acceptation de don
- Tenue du bureau de vote élections européennes 9 juin
- Infos diverses

1) Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2024

POUR : 10	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

2) Maison des Vautours

2-1 point sur les travaux

Bruno CUVELARD explique que le clos couvert est fait ainsi que la terrasse. Le second œuvre est en cours avec plusieurs entreprises travaillant en même temps. Cela avance bien et le calendrier est tenu.

Bruno souhaite organiser une visite de chantier avec le conseil municipal, rdv est pris pour le 8 juin à 10H

3 nouvelles demandes d'avenant sont arrivées mercredi soir.

2-2 a Avenant N°3 lot N°04

Avenant N°3 au marché LOT 04 charpente couverture zinguerie

Entreprise titulaire : ATELIER DU BATIMENT 26 DIEULEFIT

Modifications introduites : rapport de Mme FROBERT architecte :

« A la demande de la maîtrise d'ouvrage, le claustra côté parcelle voisine à l'Est a été doublé pour éviter toute prise de vue. Par ailleurs, la zinguerie côté voisin a dû être encastrée pour respecter les limites parcellaires »

Incidences financières :

Montant initial du marché : 98 726.80 € HT

Montant du marché de travaux avec avenant N°1(+5830) et avenant 2 (-4749.77):
99 807.53 € HT

Montant de l'avenant : + 3 142.12 € HT

Nouveau montant marché travaux : 99 807.53€ HT+3 142.12 € HT= 102 949.65 €HT

Le maire est autorisé à signer l'avenant N° 3 avec l'entreprise ATELIER DU
BATIMENT

POUR :10	CONTRE : 0	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

2-2 b Avenant N°4 lot N°04

Avenant N°4 au marché LOT 04 charpente couverture zinguerie
Entreprise titulaire : ATELIER DU BATIMENT 26 DIEULEFIT

Modifications introduites : rapport de Mme FROBERT architecte :

« demande de la maîtrise d'ouvrage d'un habillage contre le mur mitoyen Sud, identique au reste des garde corps »

Incidences financières :

Montant initial du marché : 98 726.80 € HT

Montant du marché de travaux avec avenant N°1(+5830) et avenant N°2 (-4749.77)
et avenant N°3 (+3 142.12) : 104 428.23 € HT

Montant de l'avenant : + 1 478.58 € HT

Nouveau montant marché travaux : 102 949.65 + 1 478.58 = 104 428.23 € HT

Le maire est autorisé à signer l'avenant N° 4 avec l'entreprise ATELIER DU
BATIMENT

POUR : 10	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

2-3 Avenant N°1 lot N°09

Avenant N°1 au marché LOT 09 Carrelage faïence
Entreprise titulaire : EURL LUMINIO 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON

Modifications introduites : rapport de Mme FROBERT architecte :

« deux demandes complémentaires ont été faites. Une chape de finition supplémentaire pour répondre au CF 1 heure exigé par le B Contrôle. Un paillason encastré dans le sol à l'entrée. »

Incidences financières :

Montant initial du marché : 9 382.37 € HT

Thierry SERRE précise que le CF 1H aurait dû être prévu par l'architecte et le
Bureau de contrôle à la conception

Bruno CUVELARD précise qu'il s'engage à négocier avec Mme FROBERT.

Montant de l'avenant : 2 117 € HT

Nouveau montant du marché de travaux : 9 382.37 + 2 117 = 11 499.37 €

Le maire est autorisé à signer l'avenant avec l'entreprise LUMINIO, même si d'une manière générale le conseil municipal a manifesté son mécontentement

POUR : 5 CONTRE : 2 Abstentions : 3

2-4 Avenant N°1 lot N°03

Avenant N°1 au marché LOT 03 Etanchéité

Entreprise titulaire : 4 G ETANCHEITE 26700 PIERRELATTE

Modifications introduites : rapport de Mme FROBERT architecte :

« orientation vers une finition du platelage de la terrasse avec une prestation plus pérenne : terrasse en BAMBOU et non en pin (qui s'abime très vite) . »

Incidences financières :

Montant initial du marché : 16 000 € HT

Montant de l'avenant : 2 495.35 € HT

Nouveau montant du marché de travaux : 16 000 + 2 495.35 = 18 495.35 € HT

Le maire est autorisé à signer l'avenant avec l'entreprise 4 G ETANCHEITE

POUR : 10 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

2-5 Avenant N°1 lot N°10

Avenant N°1 au marché LOT 10 Electricité courant faible et fort

Entreprise titulaire : CONTACT ELECTRICITE 26400 CREST

Modifications introduites : rapport de Mme FROBERT architecte :

« il s'agit d'ajuster les appareillages électriques à la scéno : en particulier, un luminaire supplémentaire sur la banque d'accueil ainsi que des variateurs et des inclinaisons aux spots encastrés. »

Incidences financières :

Montant initial du marché : 39 900.58 € HT

Montant de l'avenant : 1 653.39 € HT

Nouveau montant du marché de travaux : 39 900.58 + 1 653.39 = 41 553.97 €

Le maire n'est pas autorisé à signer l'avenant avec l'entreprise CONTACT ELECTRICITE

POUR : 0 CONTRE : 7 Abstentions : 3

2-6 Avenant N°1 lot N°15 ARRIVÉE DE Bastien BOURGEAUD

Avenant N°1 au marché LOT 15 Audiovisuel

Entreprise titulaire : EUROSONO

Modifications introduites : rapport de Mme VURPAS ATELIER VOGUE :

«concernant la scénographie, il a été souhaité de voir la possibilité de modifier le mur de la falaise du R+1.Pour rappel, il était initialement prévu un mur perforé avec la présence de 13 loupes permettant de découvrir différents oiseaux en regardant dans l'œilleton. Ce dispositif était complété par une bande sonore d'ambiance de chants d'oiseaux tournant en boucle. Suite à la récupération des fichiers audios, nous avons constaté que chacune des bandes était sur une piste spécifique. Alors, ceci représente une opportunité d'offrir aux futurs visiteurs la possibilité d'entendre le son propre à l'espèce qu'il observe dans la loupe. Cela nous semble très intéressant. »

Incidences financières :

Montant initial du marché : 26 018.30 € HT

Montant de l'avenant : 3 652.64 € HT

Nouveau montant du marché de travaux : 26 018.30 + 3 652.64 = 29 670.94 €

Autoriser le maire à signer l'avenant avec l'entreprise EUROSONO

POUR : 1 CONTRE : 7 Abstentions : 3

2-7 Avenant N°1 lot N°08

Avenant N°1 au marché LOT 08 plâtrerie peinture

Entreprise titulaire : SAS NET ACTIV BAT 69120 VAUX EN VELIN

Modifications introduites : rapport de Mme FROBERT architecte :

«- demande du bureau de controle pour les plafond CFeu au r+2

- diverses trappes techniques + plafond noir dans la salle de projection »

Avis du CM idem point 2-3

Incidences financières :

Montant initial du marché : 32 000 € HT

Montant de l'avenant : 2 782 € HT

Nouveau montant du marché de travaux : 32 000 + 2 782 = 34 782 €

le maire est autorisé à signer l'avenant avec l'entreprise NET ACTIV BAT même si d'une manière générale le conseil municipal a manifesté son mécontentement ,ces travaux auraient dû être prévus

POUR : 6 CONTRE : 4 Abstentions : 1

2-8 Avenant N°1 lot N°13

Avenant N°1 au marché LOT 13 mobilier

Entreprise titulaire : SAS TRAFIKDART MUSEO 26400 SAOU

Modifications introduites : rapport de Mme FROBERT architecte :

« travaux en supplément : le garde corps intérieur a été affiné dans son traitement et la structure métallique sera habillé en bois. (au lieu du barreaudage prévu au lot serrurerie)»

Incidences financières :

Montant initial du marché : 36 329 € HT

Montant de l'avenant : 11 850 € HT

Nouveau montant du marché de travaux : 36 329 + 11 850 = 48 179 €

Le maire est autorisé à signer l'avenant avec l'entreprise TRAFIKDART MUSEO

POUR : 8 CONTRE : 0 Abstentions : 3

3) Cure : APD PRO et dossier de consultation des entreprises

Alexia ARMAND et Samuel COUTELIER sont venus présenter l'APD -PRO et le Dossier Consultation des Entreprises vendredi 17 mai 2024. Ils ont été reçus par Olivier SALIN et Etienne LATIL.

Le document APD -Pro a pour objet de définir les prestations à réaliser. Il fait partie du DCE qui comprend :

- dossier **BET STRUCTURES** avec APD2 avant métré béton armé et APD2 repérage tous niveaux
- **CCTP** :
 - Lot 01 démolition GO VRD
 - Lot 02 menuiserie alu
 - Lot 03 doublages cloisons plafonds
 - Lot 04 menuiseries intérieures bois
 - Lot 05 revêtement de sols faïence
 - Lot 06 désamiantage
 - Lot 07 serrurerie
 - Lot 08 plateforme élévatrice électrique
 - Lot 09 peinture nettoyage
 - Lot 10 plomberie chauffage
 - Lot 11 électricité
- **DPGF**
- **Plans BET fluides** pour lot 10 plomberie chauffage et lot 11 électricité

- **Plans architectes**
- **Rapport analyse d'amiante dans les matériaux (Alpes Contrôles)**
- **G2PRO (Agesol)**

Les dates de visites pour les entreprises avec horaire d'arrivée à 11h00 sont les vendredis 14 et 21 juin 2024.

l'APD-PRO , le DCE, le lancement de l'appel d'offres sont approuvés

POUR : 8 CONTRE : 1 Bruno CUVELARD Abstentions : 2 Eric BOLLARD Loïc INIZAN
--

Vendredi 7 juin 2024 dépôt de l'appel d'offres sur la plateforme e-marchéspublics, les entreprises auront 3 semaines pour répondre.

4) Avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'Organisme Unique de Gestion Collective de Vaucluse

L'avis et le courrier de la Préfecture de Vaucluse étaient joints à la convocation.

La Chambre d'Agriculture de Vaucluse a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des prélèvements d'eau à usage agricole, par arrêté interpréfectoral du 31 janvier 2019

- pour l'ensemble du département du Vaucluse (prélèvements superficiels et souterrains) à l'exception des prélèvements directs dans le cours d'eau de la Durance

- pour l'ensemble des bassins versants interdépartementaux (prélèvements superficiels et souterrains) du Lez provençal, du Lauzon provençal, de l'AEgues provençale, de l'Ouvèze provençale, de la Nesque et du Calavon.

Il a en charge la gestion collective de tous les prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles (art. R.211-111 du code de l'environnement) à l'exception des forages domestiques (art. R.214-5 du code de l'environnement) compris dans son périmètre découpé en 9 unités de gestion (UG) dont 8 bassins hydrographiques et 1 à partir d'eau souterraine. Les prélèvements correspondent à des prises d'eau directes dans les cours d'eau, dans les nappes d'eau souterraines, des captages de source, dans les canaux...

Certains projets, plans et programmes – notamment ceux soumis à évaluation environnementale et exemptés d'enquête publique – doivent faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique d'une durée de trente jours (article L. 123-19 du code de l'environnement). Comme son nom l'indique, cette procédure est intégralement dématérialisée. À la différence de

l'enquête publique, il n'y a pas de commissaire enquêteur ou de commission d'enquête.

Les préfets de Vaucluse, de la Drôme, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence organisent une participation du public par voie électronique relative à la demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'OUGC.

La participation du public par voie électronique se déroule pendant 39 jours, du 21 mai 2024 au 28 juin 2024 inclus.

Un avis est affiché dans toutes les mairies concernées.

-Toutes les communes de Vaucluse

- pour la Drôme :

Arnayon; Arpavon; Aubres; Aulan; Barret-de-Lioure; La Baume-de-Transit; Beauvoisin; Bellecombe-Tarendol; Bellegarde-en-Diois; Bénivey-Ollon; Bésignan; Bouchet; Bouvières; Buis-les-Baronnies; Chalancon; Chamaret; Chantemerle-lès-Grignan; La Charce; Châteauneuf-de-Bordette; Chaudebonne; Chauvac-Laux-Montaux; Clansayes; Colonzelle; Condorcet; Cornillac; Cornillon-sur-l'Oule; Curmier; Establet; Evgaliers; Evroles; Ferrassières; Grignan; Lemps; Propiac; Mérindol-les-Oliviers; Mévouillon; Mirabel-aux-Baronnies; Mollans-sur-Ouvèze; Montauban-sur-l'Ouvèze; Montaulieu; Montbrison-sur-Lez; Montbrun-les-Bains; Montferrand-la-Fare; Montguers; Montjoux; Montréal-les-Sources; Montségur-sur-Lauzon; La Motte-Chalancon; Nyons; Le Pègue; Pelonne; La Penne-sur-l'Ouvèze; Piégon; Pierrelongue; Les Pilles; Plaisians; Le Poët-en-Percip; Le Poët-Sigillat; Pommerol; Reilhanelle; Rémuzat; Rioms; Rochebrune; Rochegude; Roche-Saint-Secret-Béconne; La Roche-sur-le-Buis; La Rochette-du Buis; Rottier; Rousset-les-Vignes; Roussieux; Sahune; Saint-Auban-sur-l'Ouvèze; Saint-Dizier-en-Diois; Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze; Saint-Ferréol-Trente-Pas; Sainte-Jalle; Saint-Maurice-sur-Eygues; Saint-May; Saint-Pantaléon-les-Vignes; Saint-Restitut; Saint-Sauveur-Gouvernet; Solérieux; Suze-la-Rousse; Taulignan; Teyssières; Tulette; Valouse; Venterol; Verclause; Vercoiran; Vesc; Villebois-les-Pins; Villeperdrix; Vinsobres.

-Pour le département des Alpes de Haute-Provence : Banon; Céreste; Montfuron; Montjustin; Montsalier; Les Omergues; Oppedette; Redortiers; Reïllanne; Revest-des-Brousses; Revest-du-Bion; Sainte-Croix-à-Lauze; Simiane-la-Rotonde; Vachères; Villemus.

- Pour le département des Hautes-Alpes : L'Épine; Moydans; Ribeyret; Rosans; Saint-André-de-Rosans; Sorbiers ; Valdoule.

Par courrier du 29 avril 2024, le préfet de Vaucluse sollicite l'avis du conseil municipal sur cette demande d'autorisation environnementale.

Toutes les informations relatives à cette demande d'autorisation environnementale sont disponibles :

- sur le site internet de la préfecture de Vaucluse
- sur le registre dématérialisé

- sur papier entre autres :

à la sous-préfecture de Nyons (sur demande)

à France services Rosans

Le public peut formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation sur le registre dématérialisé.

Favorable sous réserves de respecter les DMB (Débit Minimum Biologique) et les prescriptions des SAGE (Schéma Aménagement Gestion des Eaux) ou CLE (Comité Local de l'Eau) des divers bassins versants

POUR : 8 CONTRE : 0 Abstentions : 3 Delphine VIGNES, Caroline PONS, Chantal AUBERY
--

5 Transfert de compétence police de la publicité et enseigne -service mutualisé CCBDP

Un courrier de la CCBDP concernant le transfert de la compétence de la police de la publicité aux communes au 1^{er} janvier 2024 était joint à la convocation.

Le législateur a voulu désengager entièrement l'Etat de cette compétence.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le maire a la charge d'exercer cette nouvelle compétence sur la commune. Ses missions sont :

-vérifier que chaque enseigne a fait l'objet d'une autorisation lorsqu'elle est dans le périmètre du PNR et/ou d'un secteur protégé

- vérifier qu'il n'y a pas de publicités ni de pré enseignes :

- hors agglomération,
- dans les secteurs protégés,
- dans les communes adhérentes au PNR (à l'intérieur et hors agglomération)

La CCBDP peut apporter une solution technique pour épauler les communes. Un service commun « Publicité et Enseignes » sera créé lors du Conseil Communautaire du 3 juin prochain.

Première année gratuite. Le bilan de l'année écoulée servira de référence pour définir, en 2025, les modalités financières (gratuit ou coût forfaitaire A l'acte)

Le Conseil a décidé d'adhérer au service mutualisé de la CC BDP « Publicité et enseignes » Le maire est autorisé à signer la convention à venir avec la CC BDP

POUR :11 CONTRE : 0 Abstentions : 0

6) Charte d'engagement intervention SOLIHA

La charte d'engagement intervention du Truck SOLIHA était jointe à la convocation. Une réunion a eu lieu le 15 mai avec Mme Véronique ENJOLRAS, cheffe de projet SOLIHA (**S**olidaires pour L'**H**abitat) Chantal AUBERY et Loïc INIZAN assistaient à cette réunion.

Le TRUCK SOLIHA sera présent mardi 25 juin, place du Champ de Mars, de 10H à 16H30. Loïc INIZAN sera présent à 9H30 pour accueillir + installation.

SOLIHA propose une charte d'engagement. La commune s'engage à fournir un espace de stationnement, annoncer la venue

le maire est autorisé à signer la charte avec SOLIHA

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

7) Convention restaurants du cœur Drôme

Il s'agit d'une convention avec les restos du Cœur de la Drôme pour l'occupation d'espaces pour la venue d'un camion.

Le jour de passage pressenti serait le vendredi après-midi, une fois tous les 15 jours, à compter du mois de septembre

le maire est autorisé à signer la convention avec le responsable de l'Association « LES RESTAURANTS DU CŒUR » de la Drôme

Le CM est d'accord pour mettre à disposition un espace à coté de la caserne des pompiers. Nous devons nous faire préciser la nécessité de mise a dispo d'un local

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

8) Point crèche

Le 14 mai 2024 rencontre avec la CCBDP, la CCD, la PMI, la CAF, le président et le trésorier des Frimousses.

La situation est complexe.

Démision des membres du CA : démission non effective - en attente de solution (nouveaux membres...)

Mise en place d'un COPIL renforcé une fois par mois pour essayer de trouver des solutions aux diverses problématiques.

Le 13 mai a eu lieu l'AG des Frimousses. Chantal UABERY et Eric BOLLARD y ont assisté

Eric BOLLARD explique que l'AG de la crèche était « très légère » pour un tel budget

Pas de présentation du budget ni des personnes présentes du CA

Eric précise que l'association a un budget de plus de 250K€ qui est difficilement gérable par une équipe constituée de bénévoles uniquement

Olivier Chantal et Eric ont rencontrés la CCBDP et la CAF pour échanger sur le futur de la structure qui doit absolument perdurer sur la commune pour maintenir le service aux familles.

Eric précise que le président et le trésorier sont tous les 2 démissionnaires.

9) aménagement tarifs du marché

Il est décidé que les tarifs seront les suivants :

Présence sur le marché de 1 à 16 semaines : 1€ le ML et 0,25€ le KWATT

Présence sur le marché de 17 à 26 semaines : 0,80€ le ML et 0,25€ le KWATT

Présence sur le marché de 27 à 52 semaines : 0,50€ le ML et 0,25€ le KWATT

Tarifs applicables à partir du 1^{er} juin 2024

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

10) Syndicat de télévision SDTV

Loïc INIZAN informe qu'au cours de la dernière réunion le 22/05/2024, il a été évoqué la fin d'activités possible du Syndicat, pour 2026.

Beaucoup de communes désirent se désengager, le prêt solidaire est remboursé et il reste un amortissement sur 2 ans soit 2026.

Dans ce but, une réunion est prévue à Donzère le 03/06/2024 pour un transfert éventuel de cette activité vers ADN.

En effet, ADN semble intéressé pour s'occuper de tout ce qui est diffusion, y compris l'hertzien.

Une réunion est prévue avec A.D.N et Mme FERNANDEZ vice-présidente du conseil Départemental chargée du numérique le lundi 03 juin 2024 à 10h30 à Donzère. Cette réunion n'a pas été prévue au budget du SDTV 26 pour le remboursement des frais kilométriques.

Il est rappelé la délibération du 26/09/2023 concernant le remboursement des frais aux élus.

11) aire de jeux les Lavandes

➤ Aménagement :

L'équipe PLAYTIL a terminé les travaux de l'aire de jeux aux Lavandes.

Il reste une dernière intervention de l'entreprise Rolland qui va remettre au propre les abords de la plateforme fin de cette semaine.

Une fois ceci terminé, PLAYTIL viendra retirer les barrières de sécurité la semaine prochaine.

Reste à fixer une date avec le bureau de contrôle pour le contrôle de l'aire de jeux. Demande sera faite auprès de ALPES CONTROLES

➤ Subvention du Département :

Nous avons reçu la notification du Conseil Départemental.

Cette notification est accompagnée d'une convention d'attribution.

Les bénéficiaires de subvention départementale d'un montant supérieur ou égal à 20 000€, doivent signer une convention qui définit les conditions générales de la participation financière du Département.

- Le Département participe au projet à hauteur de 17 031€ soit 55%
- obligations de la commune : apposer une plaque chartée (fournie par le Département) comportant le texte : « le Département premier partenaire des territoires »

Une photo attestant l'apposition de la plaque devra être jointe à la demande de versement de la subvention.

Le maire est autorisé à signer la convention avec le Département de la Drôme

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

12) point éclairage public

Rappel : l'arrêté de réglementation de l'éclairage public prévoit :

- « L'éclairage public sera interrompu sur l'ensemble du territoire communal,
- de 00h00 à 6h00 en juin, juillet, août et septembre,
- de 23h00 à 6h00 du mois d'octobre au mois de mai,
- marche forcée pour les manifestations, »

Bruno CUVELARD a pris rendez-vous avec Madame DEGOUTTE du SDED pour faire le point sur l'éclairage public. **4 juin à 9H** qui pourra être là ? Etienne Loïc Bruno

Bruno CUVELARD informe qu'un coffret forain a été installé par OG électricité chemin de côte chaude

13) acceptation de don

Madame Simone BOLLARD, a fait don de 80€. Madame BOLLARD et sa famille remercient de leur avoir permis de se réunir à l'école.

Reverser ce don à une association ?

Le don sera reversé à l'association CHRYSALIDE

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

14) tenue du bureau de vote élections européennes dimanche 9 juin 2024

heure	nom	nom	nom
8H-9H	Bastien	Etienne	Olivier SALIN
9H-10H	Bastien	Etienne	-----
10H-11H	Bruno	Delphine	-----
11H-12H	Bruno	Delphine	-----
12H-13H	Olivier	Delphine	-----
13H-14H	Olivier	Delphine	-----
14H-15H	Chantal	Eric	-----
15H-16H	Chantal	Eric	-----
16H-17H	Caroline	Loic	-----
17H-18H	Caroline	Loic	Olivier SALIN

Asseseurs : Bastien et Etienne

15) interventions musicales 2023-2024 à l'école

Nous venons de recevoir la facture de Jean Dominique WESTPAL par l'intermédiaire de l'institutrice

31 séances + frais déplacements 543 €

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

16) Carte communale :

Ce dossier doit avancer. Olivier SALIN a déjà travaillé avec M. BAILLY Maire honoraire, sur ce lourd dossier. Il est important qu'il aboutisse rapidement afin de permettre l'installation de nouveaux habitants ou professionnels.

Il convient de désigner un ou plusieurs membre(s) du conseil pour continuer et mener à bien ce dossier.

Bernard Bailly intervient pour expliquer où en est le dossier et précise que la carte communale doit absolument être finalisée.....

Sont volontaires pour avancer et terminer la carte communale : Bastien BOURGEAUD et Bruno CUVELARD

17) hommage à Michel GUILLION

Michel nous a quitté le 07 avril 2024, investit dans la commune au sein du conseil municipal de 2008 à 2020, à la CCPR puis à la CCBPD, au SDED et dans diverses associations dont l'ACCA et bien évidemment au sein de l'association de gestion de la Marpa (à laquelle il a contribué à son ouverture en 2013).

La famille souhaite rendre un hommage à Michel GUILLION, le samedi 15 juin 2024 à 10h00 au jardin du souvenir à Rémuzat.

Un olivier sera planté et une plaque en mémoire de Michel sera déposée.
Puis le verre de l'amitié sera pris à la Marpa.
Une urne sera à disposition, collecte pour la recherche contre le cancer.

18) infos diverses

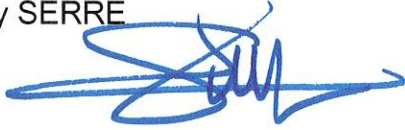
- Vendredi 31 mai 2024 à 18h00 au village vacances des Lavandes inauguration officielle du salon « L'onglerie by Sev »
- **Fête des Vautours samedi 1er juin**
- **Elections Européennes** dimanche 09 juin 2024
- **Inauguration Véloroutes Voies Vertes**, jeudi 13 juin 2024 à 17h30 à La-Penne-sur-l'Ouvèze qui ira ?..se faire excuser
- **RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé)** Vendredi 14 juin 2024 14h00 à 16h00 Maison du Parc ERIC BOLLARD
- **Comité Syndical du Parc** vendredi 14 juin 2024 à 17h00 Maison du Parc ERIC BOLLARD
- **COPIl Crèche** lundi 17 juin 2024 à 14h30. Qui y assistera ?..OLIVIER ERIC CHANTAL.
- **Conseil école** le 20 juin à 18H à La Motte qui ira ?...CAROLINE PONS
- **AG ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)** samedi 22 juin 2024 à 10h00 ETIENNE LATIL
- **Truck SOLiHA** place du champ de Mars mardi 25 juin 2024 de 10h00 à 16h30 CHANTAL ET LOIC
- **Visite cantonale de la Présidente du Conseil Départemental**, à Nyons le 21 juin 2024 de 11h45 à 14h00.OLIVIER ET BRUNO
- **Pelle rétro** pas encore livrée ; dans 15 jours?
- **Autolaveuse** livrée 28 mai
- **Isolation combles bâtiment mairie** débuté mardi 28 mai 2024 et fini le jeudi 30 mai 2024.
- **Mise en place des composteurs collectifs à la caserne des pompiers** mercredi 26 mai 2024
- **Le 8 juin tournage du film « le grand film »** besoin de beaucoup de figurants !
- **Septembre inauguration avec le SYYP d'un container recycle de bouteille en verre**
- **Installation d'une colonne à carton supplémentaire au niveau de la DDE**

Prochain conseil le jeudi 04 juillet 2024 à 19H

La séance est levée à 22 H45

Le secrétaire de séance

Thierry SERRE



Délibérations examinées :

- DEL-01A- 30052024 maison des voutours avenant 3 LOT 04 charpente
- DEL-01B- 30052024 maison des voutours avenant 4 LOT 04 charpente
- DEL-02- 30052024 maison des voutours avenant 1 LOT 09 carrelage
- DEL-03- 30052024 maison des voutours avenant 1 LOT 03 étanchéité
- DEL-04- 30052024 maison des voutours avenant 1 LOT 10 électricité
- DEL-05- 30052024 maison des voutours avenant 1 LOT 15 audiovisuel
- DEL-06- 30052024 maison des voutours avenant 1 LOT 08 plâtrerie peinture
- DEL-07- 30052024 maison des voutours avenant 1 LOT 13 mobilier
- DEL-08- 30052024 cure APD PRO consultation entreprises
- DEL-09- 30052024 avis sur demande autorisation prélèvement eau OUGC 84
- DEL-10- 30052024 transfert compétence police publicité-mutualisation CCBDP
- DEL-11- 30052024 charte engagement intervention SOLIHA
- DEL-12- 30052024 convention resto du cœur Drôme
- DEL-13- 30052024 aménagement tarifs du marché
- DEL-14- 30052024 convention Département subvention aire de jeux aux Lavandes
- DEL-15- 30052024 acceptation don -reversement association
- DEL-16- 30052024 interventions musicales école 2023-2024

Le Maire Olivier SALIN



